2023DAD005
COMMUNE
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Nombre de membres en exercice : **33**
Présents : **26**
Procurations : **5**
Absents : **2**
Date de convocation et affichage : **20/01/2023**

OBJET :
REGIE DROITS DE PLACE – MODIFICATION DES TARIFS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 30 JANVIER 2023 A 18H00

L'an deux Mille vingt-trois, le Lundi 30 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve-lès-Maguelone s'est assemblé dans la salle Sophie Desmarets du Centre Culturel Bérenger de Frédol, sous la présidence de Véronique NEGRET, Maire.
PRESENTS : Mme Véronique NEGRET, M. Thierry TANGUY, Mme Corinne POUJOL, M. Jérémy BOULADOU, Mme Laëtitia MEDDAS, Mme Nadège ENSELLEM, M. Nicolas SICA-DELMAS, Mme Marie ZECH, M. Abdelhak HARRAGA, Mme Sonia RICHOU, Mme Marie-Rose NAVIO, Mme Caroline CHARBONNIER, M. Serge DESSEIGNE, M. Christophe DEROUCH, M. Thierry BEC, Mme Marielle GROLIER, Mme Maire-Anne BEAUMONT, Mme Maria-Alice PELÉ, M. Arnaud FLEURY, Mme Sophie BOQUET, M. Olivier GACHES, M. Léo BEC, M. Patrick POITEVIN, Mme Pascale RIVALIERE, M. Olivier NOGUES, Mme Virginie MARTOS-FERRARA.
ABSENT(S) PROC : M. Dylan COUDERC (procuration à M. Jérémy BOULADOU), M. M'Hamed MEDDAS (procuration à Mme Laëtitia MEDDAS), Mme Annie CREGUT (procuration à Mme Pascale RIVALIERE), M. Noël SEGURA (procuration à M. Olivier NOGUES), Mme Cécile GUERIN (procuration à M. Olivier GACHES).
ABSENT(S) : Mme Danielle MARES, M. Gérard MORENO.
SECRETAIRE DE SEANCE : M. Léo BEC

Pour faire suite à un contrôle par le Service de Gestion Comptable de Montpellier de la régie de recettes « Droits de Place », et vu la diversité des recettes encaissées, il a été demandé à la Commune d'établir une délibération générale qui reprend tous les tarifs pour l'année.

Il est proposé au Conseil municipal que les montants soient actualisés à compter du 1er mars 2023 selon le tableau ci-joint et d'abroger toutes les délibérations précédentes relatives à la tarification de la régie de recettes « droits de place » pour les diverses recettes à encaisser sur cette dernière.

Il est proposé au Conseil municipal d'abroger les délibérations suivantes :

- N°2001DAD104 du 12 octobre 2001 ;
- N°2004DAD092 du 23 juillet 2004 ;
- N°2008DAD107 du 22 décembre 2008 ;
- N°2008DAD108 du 22 décembre 2008 ;
- N°2009DAD007 du 16 février 2009 ;
- N°2009DAD114 du 9 décembre 2009 ;
- N°2013DAD003 du 12 mars 2013 ;
- N°2014DAD129 du 25 septembre 2014 ;
- N°2015DAD076 du 16 juin 2015 ;
- N°2016DAD090 du 4 novembre 2016 ;
- N°2017DAD031 du 6 juin 2017 ;
- N°2017DAD068 du 2 octobre 2017 ;
- N°2018DAD090 du 25 septembre 2018 ;
- N°2019DAD075 du 10 septembre 2019 ;
- N°2021DAD061 du 27 septembre 2021 ;
- N°2021DAD074 du 27 septembre 2021 ;
- N°2021DAD082 du 8 novembre 2021 ;
- N°2022DAD028 du 21 mars 2022 ;
- N°2022DAD029 du 21 mars 2022.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07 FEV. 2023
Et publication le 07 FEV. 2023

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le prêt des salles à titre gratuit pour toutes les associations villeneuvoises à l'exception du Prat du Castel et du théâtre.

Pour les emplacements des marchés, il est proposé aux commerçants/participants aux marchés qui choisissent l'abonnement annuel de payer leur emplacement à l'avance et annuellement.

Il est proposé au Conseil municipal d'actualiser les tarifs au 1er mars 2023 de la régie de recettes « droits de place » comme proposé dans le tableau joint et d'autoriser le recouvrement des recettes par l'intermédiaire de la régie de recettes « droits de place ».

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

ABROGE les délibérations :

- N°2001DAD104 du 12 octobre 2001 ;
- N°2004DAD092 du 23 juillet 2004 ;
- N°2008DAD107 du 22 décembre 2008 ;
- N°2008DAD108 du 22 décembre 2008 ;
- N°2009DAD007 du 16 février 2009 ;
- N°2009DAD114 du 9 décembre 2009 ;
- N°2013DAD003 du 12 mars 2013 ;
- N°2014DAD129 du 25 septembre 2014 ;
- N°2015DAD076 du 16 juin 2015 ;
- N°2016DAD090 du 4 novembre 2016 ;
- N°2017DAD031 du 6 juin 2017 ;
- N°2017DAD068 du 2 octobre 2017 ;
- N°2018DAD090 du 25 septembre 2018 ;
- N°2019DAD075 du 10 septembre 2019 ;
- N°2021DAD061 du 27 septembre 2021 ;
- N°2021DAD074 du 27 septembre 2021 ;
- N°2021DAD082 du 8 novembre 2021 ;
- N°2022DAD028 du 21 mars 2022 ;
- N°2022DAD029 du 21 mars 2022.

DECIDE d'accorder la gratuité des salles aux associations villeneuvoises à l'exception du Prat du Castel et du théâtre,

DECIDE de fixer les modalités des emplacements des marchés avec abonnement comme décrit ça-avant,

DECIDE d'actualiser les tarifs au 1er mars 2023 de la régie de recettes « Droits de place » comme proposés dans le tableau ci-joint,

AUTORISE le recouvrement de ces recettes par l'intermédiaire de la régie de recettes « droits de place »,

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

FAIT A VILLENEUVE-LES-MAGUELONE, LE 30 JANVIER 2023

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE CERTIFIE CONFORME LE CARACTERE EXECUTOIRE DE LA PRESENTE DELIBERATION.

Le Secrétaire de Séance,
Léo BEC

Madame le Maire,
Véronique NEGRET

MAIRIE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE * Hérault *

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07 FEV. 2023
Et publication le 07 FEV. 2023

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

NOUVELLES TARIFICATIONS 2023 :
Régie de recettes « Droits de place »
Locations/Droits de Place/Prêt de matériel/Cautions/Interventions Agent/Capture animaux

		Tarifs jusqu'au 28 février 2023	Tarifs applicables au 1er mars 2023
Produits encaissés : Aire de camping-cars			
Emplacement aire cc	basse saison	14 € / jour	14 € / jour
Emplacement aire cc	basse saison	37 € / 3 jours	37 € / 3 jours
Emplacement aire cc	basse saison	80 € / 7 jours	80 € / 7 jours
Emplacement aire cc	haute saison	19 € / jour	19 € / jour
Emplacement aire cc	haute saison	51 € / 3 jours	51 € / 3 jours
Emplacement aire cc	haute saison	110 € / 7 jours	110 € / 7 jours
Vidange eaux usées et nettoyage cassette aire de camping-cars		3 € / vidange	3 € / vidange
Produits encaissés : Emplacements marchés			
Emplacement pour les marchés du mercredi et vendredi (sans abonnement annuel)		1,50 € / ml	3 € / ml
Emplacement pour les marchés du mercredi et vendredi (avec abonnement annuel)		Non existant	1,50 € / ml
Emplacement pour le marché du dimanche (sans abonnement annuel)		Non existant	3,50 € / ml
Emplacement pour le marché du dimanche (avec abonnement annuel)		Non existant	2 € / ml
Emplacement grand véhicule (vente outillage)		90 € / jour	100 € / jour
Produits encaissés : Implantation de cirques			
Théâtre de marionnettes		30 € / jour	35 € / jour
Installation cirque capacité inférieur 100 places		50 € / jour	60 € / jour
Installation cirque capacité inférieur 300 places		130 € / jour	150 € / jour
Produits encaissés : Location salles et terrains			
Caution pour le nettoyage ou le non-respect de l'obligation de rangement		100,00 €	300,00 €
Caution dégât Oustal de l'Arnel		300,00 €	Supprimé car plus loué
Caution dégât toutes salles		305,00 €	305,00 €
Caution dégât/nettoyage : arènes		2 000,00 €	2 000,00 €
SALLE SOPHIE DESMARETS			
Réunions ou activités associations villeneuvoises		Gratuit	Gratuit
Repas payant association 1 gratuité par an - 0 à 100 pers		100 € / jour	Supprimé
Repas payant association 1 gratuité par an - 101 à 200 pers		300 € / jour	Supprimé
Repas payant association 1 gratuité par an - 201 à 400 pers		500 € / jour	Supprimé
Associations extérieures		1200 € / jour	1200 € / jour
Organismes extérieurs		1500 € / jour	1500 € / jour
Organismes extérieurs - frais de mise en place + nettoyage		42 € / h / agent	42 € / h / agent
Résidents villeneuvois		900 € / jour	Supprimé car plus louée
PETIT COTE SALLE SOPHIE DESMARETS			
Résidents villeneuvois		180 € / jour	Supprimé car plus louée
Associations locales		Gratuit	Supprimé car plus louée
Associations locales (avec repas) avec 1 gratuité/an		50 € / jour	Supprimé car plus louée
SALLE GEORGES AURIC			
Associations locales		Gratuit	Supprimé car plus louée
Associations extérieures		50 € / 0,5 jour	Supprimé car plus louée
Associations extérieures		100 € / jour	Supprimé car plus louée

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07 FEV. 2023
Et publication le 07 FEV. 2023

THEATRE JEROME SAVARY		
Associations villeneuvoises avec intervention régisseur ou employés	Gratuit	330 € / jour (gratuité pour l'organisation de galas dans la limite de 4 jours)
Associations extérieures	1 200,00 €	1200 € / jour
Organismes extérieurs	1 500,00 €	1500 € / jour
- avec intervention régisseur	55 € / h	55 € / h
- avec intervention employés	42 € / h / agent	42 € / h / agent
HALL EXPOSITION		
Résidents villeneuvois	50 € la quinzaine	Supprimé car plus louée
Non-résidents	100 € la quinzaine	Supprimé car plus louée
SALLE MAX ROUQUETTE (HLM)		
Réunions ou activités associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures	150 € / jour	150 € / jour
Particuliers villeneuvois	100 € / jour	100 € / jour
PRAT DU CASTEL		
Location 1 journée	300 € / jour	330 € / jour
Location 2 jours	395 € / 2 jours	435 € / 2 jours
OUSTAL DE L'ARNEL		
Location 1 journée	200 € / jour	Supprimé car plus loué
Location 2 jours	300 € / 2 jours	Supprimé car plus loué
CENTRE AERE PLAGE		
Location 1 journée	200 € / jour	Supprimé car plus loué
Location 2 jours	300 € / 2 jours	Supprimé car plus loué
ARENES		
Location arènes municipales - associations ou organismes extérieurs	1200 € / jour	1200 € / jour
Avec intervention régisseur	55 € / h	55 € / h
Avec Intervention agent	42 € / h / agent	42 € / h / agent
MAISON DES ASSOCIATIONS Salle Multi-activités		
Réunions ou activités associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations ou organismes extérieurs	Non existant	400 € / jour
MAISON DES ASSOCIATIONS Salle de réunion		
Associations villeneuvoises	Gratuit	Gratuit
Associations ou organismes extérieurs	50 € / demi-journée	60 € / demi-journée
Associations ou organismes extérieurs	100 € / jour	120 € / jour
Produits encaissés : Terrasses		
Cat 1 : Tout emplacement (hors bars, restaurants ou assimilés)	12 € / m² / année	12 € / m² / année
Cat 2 : Bars, restaurants ou assimilés (hors place des Héros et parvis avec terrasse simple (tables, chaises)	20 € / m² / année	20 € / m² / année
Cat 3 : Bars, restaurants ou assimilés (hors place des Héros et parvis avec terrasse délimitée - mobiliers non ancrés)	40 € / m² / année	40 € / m² / année
Cat 4 : Tout emplacement sur parvis	100 € /m² / année	100 € / m² / année
Etalages et assimilés	50 € / ml / année	50 € / ml / année
Vitrines mobiles	40 € / m² / année	40 € / m² / année
Présentoirs (type porte carte, porte menu)	30 € / unité / année	30 € / unité / année
Conservateurs à glace, crêperie, rôtissoire	200 € / unité / année	200 €/ unité / année
Bacs fruits de mer	250 € / unité / année	250 €/ unité / année
Taxation des dispositifs liés à la climatisation des locaux	150 € / unité / année	150 €/ unité / année

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07 FEV. 2023
Et publication le 07 FEV. 2023

Produits encaissés : Emplacements marchés aux puces			
du mois de novembre au mois de février (dimanche et jours fériés)		150 € / jour	170 € / jour
du mois de mars au mois d'octobre (dimanche et jours fériés)		300 € / jour	345 € / jour
Caution propreté et dégradations site du Grand Jardin		500 € / manifestation	500 € / manifestation
Produits encaissés : Emplacement Forains			
Cat 1 : Attractions non destinées aux enfants		117 € / jour	130 € / jour
Cat 2 : Attractions destinées aux enfants		60 € / jour	70 € / jour
Cat 3 : Stands de 7 ml et plus		27 € / jour	40 € / jour
Cat 4 : Grandes attractions		60 € / jour	70 € / jour
Cat 5 : Stands ou machines automatique de moins de 7ml		17 € / jour	30 € / jour
Cat 6 : Confiserie - snack de plus de 2ml		41 € / jour	50 € / jour
Cat 7 : Confiserie-snack-distributeurs boisson de moins de 2ml		17 € / jour	30 € / jour
Produits encaissés : Occupation voirie			
Dépôt ou réservation place au sol inférieur 3 jours		Gratuit	Gratuit
Dépôt ou réservation place au sol supérieur 3 jours		20 € / m² / semaine	25 € / m² / semaine
Echafaudage majoré 50% R+1 inférieur 3 jours		Gratuit	Gratuit
Echafaudage majoré 50% R+1 supérieur 3 jours		20 € / ml / semaine	25 € / ml / semaine
Neutralisation voirie (journée indivisible)		50 € / jour	60 € / jour
Crépi de façade sur domaine public		2 € / m² de façade	3 € / m² de façade
Caution nettoyage/dégâts		120 €	120 €
Produits encaissés : Capture animaux errants			
Capture chiens errants		15,20 € / animal	20 € / animal
Capture équidés		76,20 € / animal	300 € / animal
Produits encaissés : Mise à disposition bar BDF			
Mise à dispo		15 € / jour	15 € / jour
Produits encaissés : Emplacement camion pizza / food truck / barnums événementiel			
Emplacement sans électricité		7,60 € / jour	250 € / mois
Emplacement avec électricité		7,60 € / jour	300 € / mois
Food truck évènementiel		Non existant	20 € / jour
Barnum événementiel		Non existant	20 € / jour / 3 ml
Produits encaissés : Emplacements marchés de Noël			
Location emplacement avec chalet nu		50 € / jour	Supprimé
Location emplacement avec chalet équipé d'une table et de 2 chaises		60 € / jour	Supprimé
Location emplacement avec matériel		30 € / table / jour	Supprimé
Location emplacement nu		20 € / jour	Supprimé
Emplacement lors de la fête de noël (3ml, avec ou sans barnum, ou équipement fourni par la Commune)		40 € / jour	40 € / jour
Produits encaissés : Cautions prêt de matériel			
Particuliers	Tables et bancs (max 10 tables et 20 bancs)	200,00 €	200,00 €
Associations	Jusqu'à 10 tables et 20 bancs	200,00 €	200,00 €
	Au-delà de 10 tables et 20 bancs	500,00 €	500,00 €
	Jusqu'à 100 chaises (uniquement en intérieur)	200,00 €	200,00 €
	Jusqu'à 10 barrières	100 €	100 €
	barnums	500 € / barnum	500 € / barnum
Produits encaissés : Occupation parking du Pilou (manifestations)			
Emplacement (par jour d'exploitation)		900 € / jour	900 € / jour

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 07 FEV. 2023
Et publication le 07 FEV. 2023